



## Job Seniors Nord Vaudois

### CONDITIONS

Vous avez pris contact avec nous pour utiliser nos services et vous figurez maintenant dans notre fichier.

- 1) Nos prestations sont gratuites.
- 2) Selon l'article 13 de nos statuts, une cotisation annuelle est demandée à toutes les personnes ayant recours à nos services, que ce soit comme employeur ou comme employé, **même si la transaction souhaitée n'a pas abouti**. Votre inscription est définitive que lors de la réception de la cotisation de l'année en cours.
- 3) Cette cotisation est la seule source de revenu, elle est nécessaire pour la bonne marche de notre bureau. **En cas de don celui-ci peut être déduit aux impôts.**
- 4) Notre mission ne consiste qu'à mettre en relation les membres employés avec les membres employeurs ou les membres employeurs avec les membres employés. Nous ne gérons ni la question des salaires, ni celle des assurances (il est possible de conclure une assurance accident annuelle pour la somme de CHF 100.00 auprès d'une compagnie d'assurance) et dégageons notre responsabilité dans ce domaine.
- 5) Pour les employés, nous vous recommandons de ne pas accepter des travaux qui dépasseraient vos qualifications ou vos capacités. Nous ne sommes pas à même de les évaluer et n'engageons pas notre responsabilité.
- 6) Pour les employeurs nous ne garantissons pas les qualifications des employés proposés.
- 7) En cas de proposition d'une mission, de son début ou de sa fin, nous vous prions de nous donner un retour au bureau par téléphone N° 024 426.26.25. Soit pour nous permettre de vous remettre en liste pour les employés ou pour connaître vos appréciations sur le service rendu pour les employeurs.

Job Seniors Nord Vaudois

Yverdon-les-Bains